

Bulletin Municipal

# LEHANN



1er semestre 2013

## MAIRIE de LE HAM

5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle communale).

Tél.: 02/43/03/97/07 – Fax : 02/43/03/97/23 – Site : [www.leham.mairie53.fr](http://www.leham.mairie53.fr)

Courriel : [mairie.leham@wanadoo.fr](mailto:mairie.leham@wanadoo.fr)

LUNDI	9h – 12h	fermée
MARDI	9h – 12h (CV)	14h – 17h
JEUDI	9h – 12h (CV)	fermée
VENDREDI	9h – 12h	14h – 16h30 (CV, DR)
SAMEDI	9h – 12h (CV, MF, OT)	fermée

**PERMANENCES** : CV : Christian Vallée, Maire ; MF, OT, DR : Adjoints (Mireille Fortin, Olivier Thébault et Diane Rouland)

## SOMMAIRE

Couverture : [vue du clocher de l'église](#)

[VIE MUNICIPALE](#) (Extraits des séances du Conseil Municipal).....P3

[VIE COMMUNALE](#).....P6

Vœux du Maire / CCAS	P6
Réforme des Rythmes Scolaires	P7
Fête communale / Nouveaux habitants	P8
Etat civil	P9
Maisons fleuries	P10
Photo mystère / Eoliennes	P11
Hamois à l'honneur	P13
Ecole (RPI)	P14
Tarifs communaux	P15

[VIE QUOTIDIENNE](#).....P17

Recyclage vêtements / Tourbière des égoutelles

[VIE CULTURELLE](#).....P17

Point-lecture – Exposition G. LEMEE au 1 bis rue du Mont	P17
Spectacles PRISME / Exposition D. BLAY	P19

[Numéros utiles / Artisans et Commerçants / Calendrier des Manifestations](#)      [Quatrième de couverture](#)

## LE MOT DU MAIRE

*En ce début d'année 2013, l'école a été au centre de nos préoccupations.*

*La réforme des rythmes scolaires a nécessité beaucoup de consultations. Vous pourrez lire les détails dans ce bulletin.*

*Changement, également, dans l'équipe pédagogique.*

*Après 29 années de présence à l'école du Ham, Madame SERRAND a cessé ses fonctions.*

*Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite et nous la remercions pour toutes ces années d'enseignement auprès des enfants, elle assumera la fonction de directrice.*

*A la rentrée prochaine, nous accueillerons Madame Olivia SIMON-GAMBERT, professeur des écoles ; nommée au Ham.*

*Le projet éolien sur la commune prend forme. Les travaux ont débuté en juin. Ils devraient être terminés fin février 2014. Trois éoliennes seront implantées dans le paysage.*

*Nous avons souhaité mettre en couverture cette photo inhabituelle de la commune. C'est une prise de vue du clocher de l'église ; le photographe n'avait pas le vertige !*

*La fête communale approche, comme chaque année, il y aura la course de vélos, le feu d'artifice, le vide-greniers, une exposition de peinture, divers jeux et le repas le mercredi soir du 14 août. Avec les bénévoles, nous faisons le maximum pour maintenir cette traditionnelle fête du 15 août, aussi nous vous attendons nombreux pendant les deux jours.*

*Bel été à toutes et à tous avec le soleil.*

*Christian VALLÉE*

# Vie municipale

## Séance du 29 janvier 2013

*Étaient excusés : M.M BRINDEAU et BRUSADELLI*

**AMENAGEMENT DU CIMETIERE - EXTENSION JARDIN DU SOUVENIR** : Pose de 6 cavurnes supplémentaires par SA LEPINAY. Devis des entreprises S.T.P.O (28 595.52€ H.T) et E.L.B (20 235€ H.T) pour l'aménagement des allées du cimetière et de la 2<sup>ème</sup> entrée. Il propose de réaliser les travaux selon plusieurs tranches. Considérant que les frais d'installation de chantier (350 € H.T) et de constat d'huissier (500 € H.T) seront à payer à chaque fois en supplément si les travaux sont réalisés par tranches il est décidé de : ↪ retenir le devis de l'entreprise E.L.B. pour la totalité des travaux ; sachant toutefois que les travaux d'aménagement de la 2ème entrée (aménagement extérieur) seront effectués ultérieurement, un projet de construction d'habitation individuelle étant prévu. ↪ Demander à ce qu'il soit négocié avec l'entreprise l'aménagement entre le petit portail du cimetière et le point d'eau pour le même prix.

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 :

Société de pêche « La Gaulle Ribayenne »	160 €
ADMR Le Horps et Villaines-La-Juhel	118 €* + 32 €* + 1051 *€
Comité des Fêtes du Ham	1 624 €
S.C.H.	1 624 €
Coopérative scolaire	389 €
Anciens combattants et AFN	216 €
Club des Bruyères (Le Ham)	216 €
G.V.H.	0 €*
Société de chasse « Saint Hubert » (Le Ham)	306 €
CCAS	1 623 €
Amicale Laïque (Le Ham)	499 €
A.S.I. (Banque alimentaire)	108 €
Télé Proton	111 €
Office de tourisme	50 €
Prévention Routière	28 €
Vaincre la mucoviscidose (Villaines-La-Juhel)	40 €
TOTAL	8 195 €

\* Concernant la G.V.H, l'assemblée délibérante décide de ne pas verser cette année de subvention, conformément à la demande du Président de l'association.

\* Concernant l'ADMR : 118 € versés à l'ADMR de Le Horps (heures interventions sur la commune) puis 32 € à l'ADMR de Villaines-la-Juhel en 2012 (soit 100 heures d'intervention sur la commune). Pour 2013 les sommes exactes ne sont pas connues pour le moment mais il est entendu que la somme demandée par l'association sera versée (peut varier de quelques euros par rapport à 2012) . Puis versement d'une somme de 1 051 € correspondant aux frais d'emploi d'une secrétaire (2,31 € par habitant) est prévu pour l'ADMR de Le Horps au titre de l'année 2013, après signature d'une convention de financement.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2012 BUDGET COMMUNE** : Mme FORTIN, Adjointe, présente les comptes 2012 de la commune, qui sont en accord avec les comptes de Melle HAUTREUX, trésorière. Les résultats de l'exercice sont les suivants :

<u>Section fonctionnement :</u>		<u>Section investissement :</u>	
Dépenses :	289 195.83 €	Dépenses :	170 079.83 €
Recettes :	372 135.80 €	Recettes :	131 859.96 €
Résultat exercice 2012 :	82 939.97 €	Résultat exercice 2012 :	- 38.219.87€
Résultat de clôture de 2012 :	169 270.51 €	Résultat de clôture de 2012 :	- 58 133.64 €
Résultat cumulé :	111.136.87 €	Nombre de votants :	6 (sortie de M. le Maire) oui : 6 non : 0

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2012- CLOS DE L'ORME »** : Résultats cumulés de clôture : nuls

**CONVENTION DE MISE à DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX** : le Maire explique à l'Assemblée qu'il serait utile d'établir avec chaque association utilisant régulièrement les bâtiments communaux une convention afin de clarifier les obligations et devoirs de chacun. Etablies pour une durée de 5 ans.

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS 2011** : consultable en Mairie.

**CHEQUE ASSURANCE REMBOURSEMENT EFFRACTION** : 1 755.78 euros, correspondant au remboursement de la tentative d'effraction à la salle socioculturelle du 29 novembre 2012.

### Séance du 19 Février

*Etait excusé : M. BRINDEAU*

**PROJET FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLAINES-LA-JUHEL ET DES AVALOIRS** : l'assemblée doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification par la Préfecture (17 décembre 2012) de l'arrêté Préfectoral du 04 décembre 2012 fixant le périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale prévu au schéma départemental dans le cadre du projet de fusion des deux Communautés de Communes. Passé ce délai, sans délibération, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

→ Compte tenu de tous les éléments que les Conseillers Municipaux ont eu en leur possession (nombreuses restitutions des pourparlers et des décisions intercommunales, réunion d'information à tous les conseillers municipaux à Javron...); il propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la question par le biais d'un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 09 Avis favorable à la fusion : 08 Avis défavorable à la fusion : 01

Avec 8 voix favorables à la fusion, l'avis du Conseil Municipal sur le projet est réputé favorable.

→ M.le Maire conclut en précisant que si la moitié des communes représentant la moitié de la population totale délibère favorablement pour la fusion et si les deux E.P.C.I émettent un avis favorable, alors la fusion pourrait être officialisée au 1er janvier 2014.

### Séance du 26 mars

*Etait excusé : M. BRINDEAU*

**VOTE DES 3 TAUX - MAINTIEN PAR RAPPORT A 2012** - Taxe habitation : **16.82** % ; Taxe foncier bâti : **27.04** % ; Taxe foncière non-bâti : **54.62** %. Le produit attendu s'élève à 172 170 €.

<b>VOTE DU BUDGET 2013 COMMUNE</b>	Pour : 9	Contre : 0
Section FONCTIONNEMENT		Section INVESTISSEMENT
466 005 €		225 139 €
<u>Reprise des restes à réaliser en dépenses :</u>	23 097.74 €	En recettes : 37 593.95 €
	Solde positif de 14 496.21 €.	

### AFFECTATION DES RESULTATS

C/1068 : (excédent de fonctionnement capitalisé) :	43 637.43 €
C/002 : (résultat de fonctionnement reporté) :	125 633.08 €
C/001 : (résultat d'investissement reporté) :	58 133.64 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 LOTISSEMENT « CLOS DE L'ORME »** Pour : 09 Contre : 0  
Section INVESTISSEMENT Section FONCTIONNEMENT

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 :**

Société de pêche « La Gaulle Ribayenne »	160 €
ADMR Le Horps et Villaines-La-Juhel	118 € + 32 € + 1017 *€
<b>TOTAL FINAL SUBVENTIONS 2013</b>	<b>10 312 €</b>

**VENTE D'HERBE 2013 ET REVERSEMENT A L'ASSOCIATION «BENIN VI BIBI» :** Comme chaque année, les frères APPERT, actuels exploitants du terrain seraient d'accord pour acheter l'herbe. Après négociation, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, le tarif de 120 euros tout compris a été soumis (agrandissement de la superficie de terrain fauché).

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - VOIRIE 2012 :** il s'agit de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rechargement et de voirie pour l'année 2012 (rechargement et chaussée aux « Buissons » et au « Cruchet » étant précisé que les prestations annexes liées aux travaux sont pris en charge par la C.C.V.). Après clôture des opérations, la commune se comportera propriétaire de la voirie aménagée.

<b>Séance du 21 mai</b>
-------------------------

*Excusés : M.M. THEBAULT, BRUSADELLI et BRINDEAU*

**DETERMINATION DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE :** un inventaire doit être réalisé. Décision communautaire d'associer toutes les communes à l'étude si, à terme, un P.L.U est instauré (frais, environ 5000 € pris en charge par la C.C.V.). Olivier THEBAULT et Claude RONCIN référents ; Jérôme GUET volontaire remplaçant.

**ECOLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :** avec 4 voix pour, vote d'une subvention complémentaire de 501 € pour la venue d'un cirque à l'école, du 03 au 07 juin.

**FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2013 :** identiques à 2012 ➤ Création d'un nouveau tarif de 15€ la journée à PAPÉA par enfant en âge de participer et inscrit à l'A.L.S.H (inscriptions dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles, priorité étant laissée aux enfants inscrits à la semaine).

**ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET :** un planning de garde a été établi entre élus. DIVERS : ✓ Activités : de 9 h à 17h ✓ Possibilité de garderie gratuite ouverte de 7 h 30 à 9 heures et de 17 h à 18 h 30.

**ADHESION ET CHOIX D'OPTIONS SDEGM :** ↪ **Les projets sont les suivants :**

➤ Création par ERDF d'un bouclage, entre le transformateur du cimetière et celui du Bas de la Butte, induisant la suppression de la ligne haute tension

➤ Suppression par le SDEGM d'une ligne basse tension (départ du 9 rue de la Grotte jusqu'au vieux presbytère)

➤ la ligne vers Bellevue jusqu'aux environs du village de la Guyonnière serait quant à elle isolée.

↪ **La commune n'étant pas à l'origine de cette initiative, des conditions intéressantes sont proposées par le SDGEM telles que :**

➤ L'enfouissement des réseaux téléphoniques et éclairage public par la même occasion rue de la Grotte et rue du Pont d'Aisne.

➤ Idem pour le réseau d'eau entretenu par le SIVOM de LE HORPS : il date de 1967 (conduites d'eau en éternite) : le président du SIVOM est informé du dossier et pourrait faire profiter la collectivité de l'opportunité.

Le budget primitif 2013 étant adopté, les travaux seraient réalisés au printemps 2014 après inscription des crédits au prochain budget.

↪ **Pour l'aboutissement du projet, 2 conditions doivent être réunies :**

1. Que la commune adhère au SDEGM pour la partie fonctionnement et investissement (accepté par l'assemblée délibérante)

2. Choisir entre 2 options pour la réalisation des travaux : option A ou B. (option A retenue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont les principales dispositions sont les suivantes) :

La personne publique finance intégralement les installations (GC) de communications électroniques ainsi créées et en reste propriétaire. Elle en assure le gestion, l'entretien et la maintenance, France Télécom y dispose d'un droit d'usage pour rétablir ses équipements (câblage) de communications électroniques préexistantes, et s'acquitte annuellement du prix de location des installations mises à sa disposition (entre 0.53 et 1 €/ml).

*Estimation tarifaire télécommunication et éclairage public selon l'option A (candélabres inclus) : il resterait à la charge de la commune : environ 72 000 € H.T soit environ 86 000 € T.T.C au lieu de plus de 100 000 € annoncés lors d'une étude quelques années auparavant.*

**REMBOURSEMENT ASSURANCES (CAMBRIOLAGE DE FEVRIER 2013) : 1912.15 € (intégralité)**

**BILAN EXPOSITION DE MAI 2013 :** *environ 175 personnes sont passées dans les 12 jours et de nombreux contacts ont été pris. Il a été décidé d'améliorer l'éclairage et d'installer des panneaux de signalisation de l'évènement (proximité de la nationale 12 notamment). Concernant l'exposition du 15 août, il précise qu'un coiffeur de Mayenne, artiste à ses heures, serait d'accord pour exposer.*

**COMPETENCE INTERCOMMUNALE – CONTRIBUTIONS AU SDIS :** *transfert de la compétence à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Alain SCHMITT et Laurent FLÉCHARD élus référents).*

# Vie communale

## VOEUX DU MAIRE

*Ils ont eu lieu le samedi 12 janvier 2013 à 11H, à la salle socioculturelle en présence d'Alain DILIS, président de la Communauté de Communes de Villaines la Juhel (CCV). Ce dernier a évoqué la fusion entre la C.C.V. et la C.C.A. (Communauté de Communes des Avaloirs) et la mise aux normes des assainissements non collectifs.*

*M. TAUPIN technicien, a répondu aux nombreuses interrogations des particuliers propriétaires de maisons individuelles non reliées au service public d'assainissement.*

*Tous les hamois étaient conviés. Les récompenses des maisons fleuries ont été distribuées.*

## REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*Le repas offert par le CCAS aux personnes de 65 ans et plus a eu lieu samedi 02 mars 2013 à la salle socioculturelle. Il s'est déroulé dans une ambiance joviale.*





## Le point sur la REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

(extraits de délibérations du Conseil Municipal)

**Réunion du 29 /01:** projet du gouvernement concernant la réforme des rythmes de l'école à compter de septembre 2013. M. le Maire s'est rendu à ce sujet à une réunion à Bais avec le Maire de Loupfougères, quelques élus et Mme SERRAND, Directrice de l'école et que les élus ont jusqu'au 30 mars pour décider de la mise en application de la réforme, à compter de septembre 2013 ou 2014.

Sachant qu'il faut compter 1 encadrant pour 18 élèves de primaire et 1 encadrant pour 14 élèves de maternelle et que la prise en charge des enfants revient aux communes, cette réforme signifie que pour le R.P.I. il faudrait prévoir 3 encadrants ! Des contreparties financières seraient versées sous forme de subventions à raison de 90 euros par élève la 1<sup>re</sup> année puis 45 € l'année suivante en cas d'adhésion en 2013. Au-delà de 2014 les modalités de compensations financières, si elles existent, ne sont pas connues pour l'instant. Une réunion avec les membres de la commission du R.P.I est programmée (février).

**COMPTE RENDU REUNION R.P.I. :** l'Inspecteur de l'Education Nationale, Jean-Pierre HELION se rendra à la Communauté de Communes pour concertation. De multiples rebondissements interviennent toutes les semaines et il serait préférable d'attendre de voir ce qui se passe au niveau communautaire. Une décision sera prise après la réunion du 08 mars, celle de la commission R.P.I. et ce dans les délais impartis par l'Etat.

**DEMANDE DE REPORT EN 2014 DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (réunion du 26 mars) :** le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire :

- retour à la semaine de 4 jours et demi.
- deux objectifs: mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement. La règle commune proposée est la suivante :

⇒ Il est prévu 24 heures d'enseignement pour tous les élèves réparties sur 9 demies-journées et 36 semaines d'école :

- ⇒ Classe le mercredi matin ;
- ⇒ 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée,
- ⇒ La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30 ;

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et qu'elle présente des garanties pédagogiques suffisantes. Il pourrait alors se poser le problème de la prise en charge des frais de transports scolaires.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par la DASEN agissant par délégation du Recteur après avis du Maire intéressé.

Les Maires ainsi que les Conseils d'Ecole auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs.

Aux 24 heures d'enseignement, viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sur proposition du Conseil des Maîtres. Ce temps est placé sous leur autorité et leur responsabilité.

A cela s'ajoute, les collectivités territoriales qui, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

**D'ores et déjà, la commune prend à sa charge un accueil périscolaire se déroulant avant et après la classe.** Le temps éducatif nouveau (3/4 d'heure par jour) qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires n'est pas d'une autre nature. Il est assuré par des intervenants sous l'autorité de la collectivité territoriale. L'agent titulaire d'un B.A.FA actuellement positionné sur du temps périscolaire peut être redéployé sur le temps éducatif. *Par ailleurs, la commune peut décider :*

↳ la mise en place d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (soumis à l'élaboration d'un projet éducatif territorial et avec obligation d'un taux d'encadrement restreint) **ou**

↳ d'une garderie périscolaire sur le temps libéré dont le fonctionnement est géré librement par le Conseil Municipal.

Nous fonctionnons en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Loupfougères et avons instauré un tarif commun de garderie ; une commune est agréée par la C.A.F, mais pas l'autre.

### **Difficultés rencontrées et justifiant un report de date d'effet de la réforme à septembre 2014 :**

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'Education Nationale.

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées : une dotation forfaitaire de 90 € par élève qui pourrait être donnée en cas d'application en 2013, mais sans garanties pour les années à venir.

- pour notre collectivité, la dépense annuelle supplémentaire engendrée par cette réforme est estimée à environ 9 500 € par an (225.50 € par enfant x 41 enfants). Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget (actuellement soumis au vote).

En dernier lieu, Monsieur le Maire insiste sur le fait que **du dialogue et de la concertation avec les élus de Loupfougères, les élus de la Communauté de Communes et les résultats de l'enquête menée auprès des parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.**

### **Le Conseil Municipal, décide (9 voix pour sur 9 votants) :**

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

- de garder un temps de réflexion conjointement avec la commune de Le Ham (en raison du RPI entre Loupfougères et Le Ham) pour un fonctionnement en A.L.S .H ou en garderie périscolaire.

- de mettre en place une commission pour établir un projet cohérent pour 2014, dans l'intérêt des enfants, en accord avec les objectifs de la réforme, et en concertation avec la commune de Loupfougères.

## **FETE COMMUNALE**

**14 août :** Repas animé et dansant à 20H30 à la salle socioculturelle.  
Réservation au 06-08-67-42-68 ou 02-43-00-44-84

**Jeudi 15 août :** Vide-grenier dès 6H30,  
Structures gonflables et animations enfants  
Course cycliste (départ : 14h30 devant la Mairie)  
Buvette - Saucisses - Frites  
Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice le soir

## **NOUVEAUX HABITANTS**

**La municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :**

Emilien SERRAND, Julie BAUDET et leurs fils

Magali PINSON et sa fille

Virginie HIGUEZ et ses enfants

Marie-Paule GUILAUMIN

Alexandra GRANDIN et sa fille

Christopher et Diana SHONE

2 lot de la Croix du Houx

La Molière

3 lot du Mont du Saule

La Guittière

L'Aiguechère

Grand Houx

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

	Né(e) le	Domicilié (e)
Lenny GUILLAUMLIN	9 janvier	La Guittière
Timothé RENARD	5 février	La Grange
Matis BEASSE	3 avril	Haut éclair

### TRANSCRIPTION DE DECES

	Né(e)		Décédé (e)		Domicilié(e) à Le Ham
	Le	A	Le	à	
LEFEUVRE Mélanie	7 janvier 1917	Marcillé la ville	26 mars	Mayenne	6 rue du Pont d'Aisne

### MENTION DE DECES

	Né(e)		Décédé(e)	
	le	à Le Ham	Le	à
MARTEAU Christiane	25 février 1928	Le Ham La Gare	3 janvier	Alençon
PIEDNOIR Hélène	29/12/1920	Le Ham Le Chesnay	9 janvier	Villaines-la-J.
MOTTIER Claudette	22 janvier 1933	Les Petites Haies	21 avril 2013	LOCHES (Indre-Et-Loire)
CRISON Rémi	20 mars 1925	La Brunelière	3 mai 2013	MAYENNE
PERRIER Roland	30 janvier 1932	L'Elée	5 mai 2013	CHAMPCEVRAIS (Yonne)
BOISNARD Philippe	26 juin 1956	Le Bois aux Loups	1er mai 2013	MEAUX (Seine et Marne)

### MARIAGES

David MULLER et Angélique LEROUX de BRETAGNE, le 18 mai



Cédric RENAULT et Sonia GONANO, le 13 juillet



## NOCES D'OR

Jacques et Evelyne PERRIN ont fêté leur 50 ans de mariage le 27 avril.



## MAISONS FLEURIES

*Le règlement est disponible en Mairie sur demande.*

### LES RESULTATS POUR 2013 SONT:

**Catégorie Maisons de  
bourg avec jardin**  
1er : Irène et Jean  
PICHEREAU, la Basse-cour



**Catégorie Maisons de bourg avec cour,  
terrasse ou jardinet**

1er : Thérèse BRUNET, 5 rue du Pont d'Aisne

**Catégorie décor floral sur façades**

1er : Isabelle PICHEREAU, 1 lotissement du  
Mont du Saule

**Catégories maisons-fermes de campagne**

1er : Michelle et Claude FORTIN, le Carrefour  
du Bois

2ème : Agnès et Jean-Claude CHESNEAU,  
Laurière

3ème : Jacqueline et Jean-Claude HIGUEZ, la  
Motte

4ème : Patricia et Daniel DOUILLET, les Aulnais



-----  
COUPON REPOSE

A rendre à la Mairie avant le samedi 21 juin 2014.

M. et/ou Mme.....Adresse :.....

Participera (ont) au concours des maisons fleuries 2013 et années suivantes .

En accepte(nt) le règlement.

S'inscrit (vent) dans la catégorie 1 / 2 / 3 / 4 (entourer la mention utile)

A Le Ham, (date et signature)

(joindre RIB pour le règlement de la prime)

**PHOTO MYSTERE**



La photo du précédent numéro a été prise sur la route de La Valinière où habitait Fabian CERREDO, artiste peintre.

Où a été prise celle-ci ?

Mon premier est une conjonction de coordination.

Mon deuxième est le tissu préféré des mariées.

Mon troisième peut être pilaf.

Mon tout est le nom du lieudit...

**EOLIENNES**



Le chantier des éoliennes a débuté au mois de juin, elles seront mises en service au début de l'année 2014.



## HAMOIS A L'HONNEUR

*Ne pas hésiter à transmettre à la Mairie toutes les informations concernant une ou plusieurs personnes, en joignant une photo. Merci.*

### Départ en retraite de MARTINE SERRAND

*Après 29 ans de bons et loyaux services Mme Serrand, institutrice, a quitté l'école. Elle a exercé la fonction de directrice pendant 18 ans dans notre commune. Bonne retraite à elle.*



Retrouvez ici des extraits du discours de M. VALLEE prononcé le jour de son pot de départ :

*"[...] Martine, la municipalité et moi-même à l'annonce de votre départ, avons souhaité vous exprimer l'estime et le profond respect que nous avons pour votre travail, pour votre dévouement et plus largement pour tout ce que vous représentez.*

*Dans l'exercice de vos fonctions, on peut dire que vous accomplissez une mission, celle d'accompagner nos enfants sur le chemin du savoir, de l'épanouissement personnel et de la citoyenneté [...] Enseigner, c'est une vocation et il faut avoir la foi.*

*[...] C'est à l'école normale de Laval de 1981 à 1984 que vous commencez votre métier en effectuant un remplacement de Directeur d'école à Laval. En juin 1984, vous êtes titularisée, au mois de septembre, vous êtes affectée au Ham. Vous êtes nommée en tant qu'adjointe en classe enfantine et CP en remplacement de Mme RAITIF qui partait en formation. Septembre 1995, vous succédez à M. RAITIF à la Direction de l'école. Pendant 18 ans, vous avez assuré cette fonction avec maîtrise et compétence.*

*Durant votre carrière, par votre dynamisme, vous avez contribué à la vitalité de notre école.*

*A la création de l'amicale laïque, vous adhérez au projet des classes de neige, pour permettre à chaque enfant de partir une fois dans sa scolarité. Tombola, soirée loto, repas, subvention communale, tout est mis en œuvre, et, le premier départ, au Collet d'Allevard, a bien lieu. Depuis, une classe de mer vient compléter la classe de neige une année sur deux. Dernièrement, les enfants ont pu expérimenter leur agilité et leur adresse à la journée du cirque, c'est un souvenir qui n'oublieront pas.*



*Durant ces années, l'école a connu des transformations dans ses locaux. Il y a eu l'aménagement de la cour d'école, l'installation, par les parents d'élèves, d'une structure bois en forme de bateau, qui faisait le plaisir des enfants, cet agencement a du être démonté pour des raisons de sécurité. Il y a la création de la garderie, de la bibliothèque, plus récemment il y a eu l'installation et la mise en place des tableaux numériques. En 1996, pour garder nos écoles rurales, une décision importante est prise avec la création du RPI, Le Ham-Loupfougères.*

*Devant le nombre important d'élèves, une 4ème classe est ouverte en 2008. Malgré nos protestations auprès de l'Académie, elle sera fermée en 2012. Cependant, nous gardons espoir et aujourd'hui 81 élèves*

sont présents au RPI. C'est grâce à la gestion des locaux, au personnel encadrant, aux bons repas servis à la cantine, et à la qualité de l'enseignement des maîtres et maîtresses.

[...] La retraite ce n'est pas la fin de tout, mais le début d'une autre, nous souhaitons que cette retraite vous apporte de multiples satisfactions entourée de vos amis et de votre famille."



### ECOLE - Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

*Au mois de décembre, les élèves de cycle 3 sont partis en classe de neige au Collet d'Allevard.....*

*L'Amicale du RPI ainsi que les mairies du Ham et de Loupfougères ont soutenu financièrement le projet. La neige étant abondante, les élèves ont pu faire du ski, de la luge, une sortie raquette. Ils ont aussi pu étudier de près la montagne. Ils sont tous rentrés ravis de leur séjour.*



*Pour cette dernière période de l'année scolaire, les élèves de cycle 2 et cycle 3 ont participé, la semaine du 3 au 7 juin, à une classe cirque. Le chapiteau du cirque Mimulus s'est installé dans le champ de Sylvie et Laurent Rocher, derrière l'école.*

*Pendant une semaine, avec l'aide de Guillaume et d'Avril, les élèves sont devenus jongleurs, équilibristes, ou*

*funambules... Le vendredi soir, tous les élèves ont présenté, avec fierté, leur travail à leurs parents, grands-parents...Venus très nombreux pour les applaudir.*



*Les élèves de maternelle de Loupfougères ont présenté le résultats de leur travail sur les émotions avec Clara Le Mosquet, Art thérapeute. Ils ont utilisé la salle d'exposition avec les élèves de CP et CE1 qui ont réalisé des poteries et une maquette de château suite à leur visite à Sainte Suzanne.*



**TARIFS COMMUNAUX (valables à compter du 1er juillet 2013)**

**CELLULE REFRIGERANTE :**

*Hamois (particulier et association) : 50€ (1 gratuité par an pour les associations)  
Hors commune : 70€ Caution : 85 €*

**CIMETIERE :** Concession : 30€ les 30 ans ; 50€ les 50 ans. Suite à toute vente, les emplacements devront être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation.

**Caverne : 230€ les 30 ans ; 250€ les 50 ans.**

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :**

Tarifs 2013 identiques à ceux de 2012 (par enfant) :

<b>QF&lt;900</b>	1 semaine	2 semaines	3 ou 4 semaines
Commune	31	29	24
hors commune	46	44	41

<b>QF &gt;900</b>	1 semaine	2 semaines	3 ou 4 semaines
Commune	36	34	30
Hors commune	49	46	42

**Semaine du parc d'attraction**

	1 semaine <b>QF&lt;900</b>	1 semaine <b>QF&gt;900</b>
Commune	41	46
Hors commune	56	59

**Semaine du camp**

Repas du midi non compris	1 semaine <b>QF&lt;900</b>	1 semaine <b>QF&gt;900</b>
Commune	61	66
Hors commune	66	79

➤Création d'un nouveau tarif de **15 €** la journée à PAPÉA par enfant en âge de participer et inscrit à l'A.L.S.H (inscriptions dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles, priorité étant laissée aux enfants inscrits à la semaine). ➤ Toute inscription se fait à la semaine, sachant que toute semaine entamée est due. ➤Prix du repas : 2,43 €. ➤Prorata de facturation sur le camp en cas d'annulation de dernière minute (intempéries...) ➤ Chèques loisirs CAF, MSA, chèques vacances acceptés.

### **SALLE D'EXPOSITIONS : (1bis rue du Mont)**

#### **Association hamoise**

la semaine	20
le weekend	5

#### **Association hors commune et particuliers**

la semaine	40
le weekend	20
<b>Particuliers</b> hors commune (par jour)	10

1 gratuité par an

Salle non nettoyée	85
Electricité (kWh)	0,3

Caution de 85€

### **SALLE SOCIOCULTURELLE :**

#### **Mariage**

Commune	150
Hors commune	185

#### **Banquet (moins de 60 personnes)**

Commune uniquement (demi-salle)	75
---------------------------------	----

#### **Banquet**

Commune	115
Hors commune	140

#### **Vin d'honneur**

Commune	45
Hors commune	55

#### **Assemblée générale**

Commune	30
Hors commune	35

#### **Saint Sylvestre**

Commune	165
Hors commune	305

#### **Spectacle/ théâtre**

	65
--	----

#### **Concours de belote (commune)**

	90
--	----

#### **Café sépulture (vaisselle comprise)**

	35
--	----

#### **Loto**

Commune	90
Hors commune	105

<b>Vaisselle cassée</b>	<b>à l'unité</b>
verre/tasse	1
assiette ancien service	1,2
assiette nouveau service diam.260	9
assiette nouveau service diam.280	9
assiette à dessert nouveau service	7
saladier	4
plats / louche	5
carafe	2
soupière	6

<b>Salle non nettoyée</b>	85
<b>Electricité (kWh)</b>	0,3

(au 1er septembre 2012)

### **ECOLE :**

Cantine 2,43€ le repas enfant ; 3,63€ par adulte - Garderie périscolaire : 8€ / an et par enfant.

### **PHOTOCOPIES ET FAX :**

Noir et blanc 0,20€ l'unité (A4) / Couleur : 0,25€ l'unité (A4)

# Vie quotidienne

## RECYCLAGE DES VETEMENTS

Un container est à votre disposition à proximité de la salle socioculturelle.



## A LA DECOUVERTE DE LA TOURBIERE DES EGOUTELLES

Des animations gratuites sont menées par ID environnement, et proposées par la Communauté de Communes de Villaines-la-Juhel, avec le soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire, sur le site de la réserve naturelle régionale des Égoutelles à Villepail :

Jeudi 22 août de 14h30 à 16h30 (place de l'église, Villepail)	Venez découvrir la diversité et la richesse biologique de la Réserve Naturelle Régional des Égoutelles : historique, raison du classement, faune et flore dont le Rossolis à feuilles rondes (plante carnivore dévoreuse d'insectes).
Dimanche 15 septembre de 14h30 à 16h30 (place de l'église, Villepail)	Adduction en eau potable à la Réserve Naturelle des Égoutelles : historique, fonctionnement, diversité biologique.

### Office de Tourisme Intercommunal :

26 rue Jules Doitteau 53700 VILLAINES-LA-JUHEL tel : 02.43.03.78.88 - fax : 02.43.03.77.92 [officedetourisme@cc-villaines-juhel.fr](mailto:officedetourisme@cc-villaines-juhel.fr) Ouverture : lundi et samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h mercredi, jeudi, vendredi de 15h à 18h Ouverture du 15 juillet au 31 août du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30.

# Vie culturelle

## POINT-LECTURE

Le point-lecture est ouvert les : **Lundis (16h45-18h15) et les Samedis (10h30-12h00)**. Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet gratuit et réglementé. Les livres sont régulièrement renouvelés.

## SALLE D'EXPOSITIONS 1 bis rue du MONT (route d'Hardanges)



Guy LEMEE de St Aignan de Couptrain, a exposé ses œuvres à la salle du 1er au 12 mai. Le vernissage a eu lieu devant un public attentif le samedi 4 mai. Constitué d'émaux de cuivre, de peintures et de sculptures, son art ne laisse pas indifférent et fait réagir le public.

Sa fille Perrine a exposé en même temps des poteries et des sculptures issues de sa collection privée.



Démonstration de fabrication d'émaux :



**SEPTEMBRE**

**OUVERTURE DE SAISON**

**RIEN À DIRE, LÉANDRE**

CLOWN / THÉÂTRE VISUEL

SAM 28 SEPT, SALLE MULTIFONCTION DE LASSAY-LES-CHÂTEAUX

**OCTOBRE**

**MATHIEU BOOGAERTS**

CHANSON FRANÇAISE

MAR 08 OCT, SALLE POLYVALENTE DE VILLAINES-LA-JUHEL

**COURT BOUILLON**

CINÉMA – COURTS-MÉTRAGES

MER 23 & VEN 25 OCT, CINEMA L'AIGLON A ST PIERRE-DES-NIDS

**NOVEMBRE**

**SPECTACLES À EMPORTER**

**TITI ZARO**

CHANSON BLUES METISSÉE

JEU 07, VEN 08 & SAM 09 NOV

CHEZ L'HABITANT

**NATURE MORTE DANS UN FOSSE**

POLAR THEATRAL

VEN 08 & SAM 09 NOV

CHEZ L'HABITANT

**RACONTEURS D'HISTOIRES**

**LES AUTRES**

THÉÂTRE – RECIT

SAM 16 NOV, SALLE BENJAMIN MERCHIN A PRÉ-EN-PAIL

**LE DEBUT DES HARICOTS**

RÉCIT / CHANSON JEUNE PUBLIC

MER 20 NOV, SALLE DES FÊTES DE CHAMPÉON

**DECEMBRE**

**REMIX**

COURTS-MÉTRAGES – DANSE – THÉÂTRE – CIRQUE ET MUSIQUE

SAM 07 DEC, SALLE POLYVALENTE DE VILLAINES-LA-JUHEL

**JANVIER / FEVRIER**

**BIENNALE DE LA MARIONNETTE ET DES FORMES MANIPULEES**

**SPECTACLES A EMPORTER / PETIT POUCKET EN ARMENIE**

MARIONNETTES

22 > 26 JANV

CHEZ L'HABITANT

**TIM TAOU**

THÉÂTRE D'ARGILE MANIPULÉE

DIM 02, LUN 03 & MAR 04 FEV, SOUS YOURTE - ESPACE CASATI A ST-PIERRE-DES-NIDS



**CONTACT :** Action culturelle des Communautés de Communes des Avoirs, Le Horps-Lassay et Villaines-La-Juhel 6 boulevard Henri Dunant, BP 19 53700 Villaines la Juhel  
02 43 03 85 57 - 06 08 02 75 18

<http://leprisme.over-blog.com>

[www.cc-villaines-juhel.fr/prisme.html](http://www.cc-villaines-juhel.fr/prisme.html)



**EXPOSITION DOMINIQUE BLAY**

Artiste amateur, autodidacte qui pratique la peinture à l'huile, au couteau, ainsi que des sculptures et poteries ; il a reçu en 2008 le prix Louis Derbré (prix de la ville de Gorron et de celle de Meslay du Maine). Dominique BLAY exposera au 1 bis rue du Mont (près de l'église) du 4 au 18 août de 14H à 18H (sauf le 15 août de 9 H à 12H et de 14H à 18H). Vernissage le vendredi 9 août.



# NUMÉROS UTILES

Salle communale : 02-43-03-99-58, Ecole : 02-43-03-94-77, Garderie : 02-43-04-29-29

Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistants maternelles : Mme MARTIN, « Chérance », tél : 02-43-03-93-19 et

Mme THEBAULT, « les Gouhonnières », tél : 02-43-03-91-30.

Service garde eau (astreinte) Villaines la Juhel : 06.08.10.28.34

ou Le Horps : 02.43.03.94.71 Michel HUVE 06.07.94.31.87 / Joël PHILIPPE 06.07.94.33.62.

# ARTISANS ET COMMERCANTS

## LAVALEUR CONCEPT HABITAT

(Fabrication-meubles-cuisines)

« Bellevue » Tél.: 02-43-03-97-26

Fax : 02-43-03-95-79

## Jonathan et Yasmeeen MOORE

(chambres d'hôtes et restaurant)

« le Château » Tél. : 09-60-03-41-91

ou 06-32-06-05-84

www.lechateau-leham.fr

## CAFE BRASSERIE GILET (restaurant)

5 rue principale

Tél. : 02-43-03-97-06

## Jean-Philippe MOREAU

(meubles en bois-mosaïque)

11 rue du mont

Tél. : 06-80-11-27-21

## David MONKS (gite 7 personnes)

Le Grand Houx Tél : 02-43-30-45-26

papinière@orange.fr

## Emmanuel DOUILLET

(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)

« la Héronnière » Tél. : 02-43-00-70-23

## SA SALIN AGRICULTURE 53

Route de Villaines

Tél. : 02-43-03-97-76

Fax : 02-43-03-97-37

## Etablissement LEMORE-CHEVALIER

(espaces verts, vente de piquets, terrassement)

4 rue du Lavoir

Tél. : 02-53-77-01-70

ou 06-36-92-88-41

## LAVALEUR CHRISTIAN Travaux agricoles

« le Chêne Buin »

Tél. : 02-43-03-98-63

## TRANSPORT MEUNIER

« la Gare » Tél. : 02-43-03-76-82

Fax : 02-43-03-47-82

## Jean-Marie BARBIER

(vente porcs au détail)

Millepertuis Tél. : 09-62-37-88-75

## PIZ et PAT

vente de pizzas, le mercredi soir,

de 18 à 21H, Place de l'Eglise

Tél. : 06-22-60-00-31

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

### Août

**Mercredi 14 août** : repas du Comité des fêtes

**Judi 15 août** : fête, course cycliste, animations , feu artificie

**mardi 20** : repas du Club, club des Bruyères

### Octobre

**mardi 29** : concours de belote, club des Bruyères

### Novembre

**samedi 30** : spectacle à Mayenne « la croisière des 3 mers », club des Bruyères

### Décembre

**Vendredi 20** : marché de Noël du Comité des fêtes

### JANVIER 2014

**Samedi 11** : Vœux du Maire, tous les hamois (es) sont conviées à 11h à la salle socioculturelle